



Conseil de Paris des 29, 30 et 31 mars 2016

## Vœu relatif à l'accueil des migrant-e-s et à l'apparition des nouveaux campements

Amendé

(les amendements sont présentés sous forme de texte souligné pour les ajouts ou barré pour les suppressions)

Déposé par Aurélie Solans, Fatoumata Koné, Galla Bridier, Marie Atallah, Jérôme Gleizes, Anne Souyris et les élu-e-s du Groupe écologiste de Paris (GEP)

Considérant l'afflux de migrant-e-s, aux portes de l'Europe, de réfugiés de Syrie, d'Irak, d'Afghanistan, du Soudan, d'Erythrée, fuyant leur pays en conflit militaire ;

Considérant le volontarisme affiché par la Mairie de Paris afin de prendre part à cet accueil des migrant-e-s et de tenir son rôle de capitale humaine et solidaire qui s'est notamment traduit par l'élaboration du plan de « Mobilisation de la Communauté de Paris pour l'accueil des réfugiés » en octobre 2015 ;

Considérant que d'après l'UNICEF : « pour la première fois depuis le début de la crise des réfugiés et migrants en Europe, il y a plus d'enfants et de femmes que d'hommes sur les routes » ;

Considérant que d'après l'UNICEF les enfants représentaient une personne sur 10 en juin 2015 et qu'aujourd'hui ils représentent plus d'un tiers de tou-te-s les réfugié-e-s et migrant-e-s ;

Considérant la vulnérabilité de ces publics ;

Considérant que cet afflux de migrant-e-s va continuer ;

Considérant que pour répondre à cet enjeu avec efficacité et humanité il nous faut à la fois répondre à l'urgence tout en anticipant les migrations à venir ;

Considérant l'existence d'un nouveau campement situé à la station du métro Stalingrad sur lequel a déjà été recensé plus d'une centaine de personnes ;

Considérant les efforts réalisés par l'État et la Ville depuis l'été 2015 afin de mettre à l'abri 6 000 migrants primo-arrivants sur le territoire parisien ;

Considérant que malgré ces efforts sans précédent, persiste périodiquement un déficit de places pour mettre à l'abri ces personnes et familles présentes dans les rues de Paris,



~~persistant de réactivité et d'efficacité en matière d'intervention sanitaire et sociale pour mettre à l'abri des personnes et familles vivant dans les rues de Paris ;~~

Considérant le problème récurrent d'accès au droit pour une partie des les-migrant-e-s ;

Considérant que d'après la CIMADE, la réforme du droit d'asile adoptée par le parlement au mois de juillet qui avait pour objectif de raccourcir et de simplifier la procédure d'asile a entraîné une complication et un rallongement du délais de dépôt d'une demande d'asile en Ile-de-France ;

Considérant la décision du Défenseur des Droits n°MDE 2016-052 datée du 26 février 2016 sur la situation des mineurs isolés étrangers en France « constatant « que l'effectivité de leurs [les Mineurs Isolés Etrangers] droits ne leur est pas toujours garantie, entraînant des difficultés dans leur accès à une prise en charge au titre de la protection de l'enfance telle que prévue par la Convention internationale des droits de l'enfant » ;

Considérant le plan parisien « Accueil et accompagnement des mineurs isolés étrangers à Paris » d'avril 2015 ;

Aussi, sur proposition d'Aurélie Solans, Fatoumata Koné, Galla Bridier, Marie Atallah, Jérôme Gleizes, Anne Souyris et des élu-e-s du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris émet le vœu que :

- ~~Soit formalisées dans mis en place un~~ protocole d'intervention d'urgence les nouvelles modalités d'intervention décidées par les pouvoirs publics dès l'émergence d'un campement afin de mieux définir la marche à suivre (sécurisation, conditions sanitaires, besoins fondamentaux) et incluant un renforcement des dispositifs d'accès au droit sur et aux abords des campements pour permettre un accompagnement des personnes et une mise à l'abri rapides ;
- ~~Des centres d'accueil et d'hébergements continuent d'ouvrir sur le territoire parisien en vue de l'afflux des migrant-e-s à venir ;~~
- ~~Paris, en réaction à la décision du Défenseur des Droits, poursuive plus activement sa politique sur l'accueil, l'accompagnement et l'accès au droit des MIE en renforçant les dispositifs existants à l'intention de ces publics particulièrement vulnérables la mise en œuvre du plan d'« Accueil et d'accompagnement des mineurs isolés étrangers à Paris » qui permettra de renforcer les dispositifs existants à l'intention de ces publics particulièrement vulnérables et d'atteindre l'exemplarité en matière d'accueil, d'accompagnement et d'accès aux droits des MIE, permettant ainsi de répondre à l'ensemble des recommandations que le Défenseur des Droits a émises sur le plan national.~~

Sperini